



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 novembre 2023

Levée de l'interdiction temporaire de la pêche et de la commercialisation des palourdes du Bassin d'Arcachon

Les résultats des analyses microbiologiques effectuées cette semaine dans le cadre du suivi des zones de production mené par l'État ont révélé que les coquillages fouisseurs (palourdes, coques...) en provenance du Bassin d'Arcachon ne présentaient plus de risque pour la santé humaine en cas d'ingestion.

En conséquence, le **préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, a décidé, ce mardi 28 novembre 2023, d'autoriser de nouveau sur le Bassin d'Arcachon les activités de pêche et de commercialisation des coquillages fouisseurs (palourdes, coques...).**

La pêche à pied de loisir est concernée par cette levée d'interdiction.